

est âgé de 53 ans, prêtre depuis 1778, et gouverne depuis 25 ans une paroisse de ce Diocèse sous le titre de l'Assomption de la Sainte-Vierge, sur la Rivière-Ouelle, où il est en très bonne odeur auprès de ses ouailles, qu'il a constamment édifiées par la régularité de sa vie et par son exactitude à la prédication et aux autres fonctions du saint ministère. Tel est le sujet en faveur duquel je m'intéresse auprès du Saint-Siège par ma supplique ci-jointe, dans laquelle j'ose me flatter que Votre Eminence voudra bien suppléer à ce qui pourrait manquer du côté des formes, peu connues dans cette partie du monde catholique. Dans la confiance que Notre Saint Père le Pape voudra bien agréer Monsieur Panet pour mon coadjuteur, je supplie encore Votre Eminence d'obtenir que ses bulles soient expédiées sans délai. Il a fallu trois ans pour faire venir les miennes : que serait devenu le Diocèse de Québec, si mon prédécesseur eut été surpris de la mort avant ma consécration ? Une vacance pourrait avoir les plus fâcheuses suites pour cette Eglise, dont le culte est vu d'un œil jaloux par un certain nombre d'Anglais, surtout depuis que le gouvernement a établi à Québec un évêque anglican avec de gros revenus, qui le mettent en état d'en imposer même aux Gouverneurs.

La religion catholique, dans l'idée du gouvernement, n'étant que tolérée en cette Province, quoique les dix-neuf vingtièmes des habitants soient catholiques, il sera impossible d'y établir une métropole, jusqu'à ce que la cour de Rome se trouve en état de traiter directement elle-même de cette affaire avec celle d'Angleterre. A défaut de ce moyen si désirable d'affermir et de propager la religion catholique en ce pays, je voudrais essayer d'un plan suggéré à feu Monseigneur Jean-François Hubert par la lettre déjà citée du Cardinal Gerdil, du 16 janvier 1796. Ce serait d'avoir trois coadjuteurs au lieu d'un, en faisant résider le premier (le seul qui serait destiné à la succession) dans le district de Montréal, le second dans la Province du Haut-Canada, et le dernier dans quelqu'une des Provinces du golfe Saint-Laurent, telles que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, ou le Cap-Breton. Mon premier essai sera pour le Haut-Canada. La chose dépend, en grande partie, des dispositions du nouveau Gouverneur qu'on y attend. Je ne négligerai rien de ma part pour préparer les voies à l'établissement proposé et ne manquerai pas